

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 13 septembre 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

ACCORD AVEC LE QUÉBEC POUR UNE BAISSÉ DE 4 CENTS DU PRIX DU LAIT NATURE

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront que le 4 septembre, le premier ministre a annoncé que le lait de consommation serait l'objet d'une subvention à la consommation dans les provinces avec lesquelles il a été possible de conclure une entente pour maintenir et réduire les prix à la consommation.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les négociations avec la province de Québec sont terminées. Le prix du lait de consommation sera donc abaissé dans cette province de 4c., à partir du lundi 17 septembre, par rapport au prix qui serait entré en vigueur à cette date si pareil accord n'avait pas été conclu. En d'autres termes, sans la subvention fédérale, le prix de base du lait de consommation dans la province de Québec aurait été de 38c. la pinte à compter du 17 septembre. Toutefois, avec cet accord, le prix de base à la consommation sera de 34c.

Il faut noter que les prix varieront, par rapport au prix de base de 34c., en fonction de la taille du contenant, de la teneur en matière grasse, etc., mais la réduction de 4c. s'appliquera de toute façon.

La différence entre la subvention fédérale de 5c. la pinte et la réduction de 4c. sera employée par les autorités provinciales pour couvrir, du moins en partie, les hausses de coûts de l'an prochain.

L'accord stipule en plus que ce prix restera en vigueur pendant une période de 12 mois, sous réserve seulement d'une réouverture des pourparlers entre les autorités fédérales et celles du Québec advenant des changements imprévus ou extraordinaires des coûts.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, bien que cette annonce soit une bonne nouvelle pour les consommateurs du Québec, elle a des incidences plutôt intéressantes et pose certains principes. En dépit des protestations du gouvernement qui dit s'opposer catégoriquement à la réglementation des salaires, des prix de l'alimentation ou des revenus, l'initiative du gouvernement n'est rien d'autre qu'un contrôle sélectif des prix qui bloque le prix du lait aux consommateurs pour une période de 12 mois. Il s'agit incontestablement d'une réglementation des prix. En écoutant l'annonce du ministre aujourd'hui, on peut seulement supposer que le gouvernement, pris de panique une fois de plus, adopte cette politique devant la flambée des prix des produits alimentaires.

On constate deux lacunes dans la politique annoncée par le ministre. Tout d'abord, en ce qui concerne le consommateur, le prix est fixé. Le prix que touchera le producteur

sera donc bloqué, en dépit des coûts de revient. Le fait même que cet accord s'étend à une période de 12 mois indique que ni l'agriculteur ni le producteur primaire n'ont leur mot à dire au sujet des coûts. Les Canadiens ont besoin actuellement qu'on les encourage à produire. Il n'y a aucune incitation dans une politique qui bloque le prix du consommateur primaire...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Préférez-vous des prix plus élevés?

M. Danforth: ... au détriment du producteur.

M. Sharp: Qu'est-ce que le gel?

M. Bell: Vous ne comprenez pas cela!

M. Danforth: Les autres lacunes fondamentales que mes collègues relèvent dans le programme sont les suivantes: il ne s'applique à aucune province qui n'a pas un office ou régime de commercialisation, ni un comité du lait, étant donné qu'il doit être administré à ce palier. Deuxièmement, certaines provinces ont déjà mis en œuvre une politique laitière pour un an et, encore une fois, cela ne pourra pas s'appliquer.

● (1410)

Ainsi, non seulement le contrôle des prix a-t-il été mis en application mais aujourd'hui diverses provinces recevront des subventions différentes pour la production de la même denrée. Je crois que les milieux et les associations agricoles ont raison de rejeter une telle politique.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, nous avons consacré beaucoup de temps à discuter les tendances des prix de l'alimentation au comité que nous avons nous-mêmes créé ici, et à la suite des délibérations de ce comité nous avons alors mis sur pied une commission de surveillance du prix des produits alimentaires. Tout député qui a fait partie de ce comité, comme moi, doit certainement se rendre compte de la nécessité d'accorder en cette matière une certaine protection au consommateur. J'ai soutenu au sein de mon propre parti—et je suis agriculteur—qu'en ce qui concerne les aliments de base, tels que le lait, le pain et les protéines essentielles, il incombe au Parlement de s'assurer que la population canadienne est bien approvisionnée.

Le gouvernement est intervenu, quoique tardivement, pour tenter de stabiliser le prix du lait et l'empêcher de monter davantage. Quiconque s'y connaît en agriculture sait bien que pour ce faire, le gouvernement doit conclure des accords avec les provinces qui ont un office de commercialisation du lait, étant donné que le lait nature est de la compétence de ce genre d'office. L'efficacité de ces accords dépend surtout du genre d'entente intervenu entre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et les diverses provinces. Quant à nous, ces accords devraient valoir au moins pour un an en tenant compte de la hausse des coûts de revient que tous les producteurs laitiers canadiens ont à envisager.